

# COMMUNIQUÉ

## AUX PRODUCTEUR.ICES DE COURTS MÉTRAGES

Paris, le 17 FÉVRIER 2023

### Une accréditation MIFA 2023 à tarif préférentiel pour les sociétés de production françaises de courts métrages !

L'AFCA, l'Agence du court métrage, AnimFrance et le SPI, en collaboration avec UniFrance et le MIFA (Marché international du film d'animation), s'associent pour proposer aux sociétés de production françaises de courts métrages

### UN TARIF PREFERENTIEL D'UN MONTANT DE 280€ HT / 308€ TTC

afin d'accéder au MIFA qui se déroulera du 13 au 16 juin 2023 lors de la prochaine édition du Festival international du film d'animation d'Annecy.

**Ce tarif s'inscrit dans le projet « FRANCE IN SHORTS » visant à accompagner les sociétés de production de courts métrages, notamment celles entrant dans le champ du cinéma d'animation, dans le développement de leurs projets d'animation et pour leur faciliter l'accès au marché.**

Ce tarif préférentiel est exclusivement réservé aux sociétés de production qui répondent aux nouveaux critères cumulatifs suivants :

- avoir une production MAJORITAIRE de courts métrages
- ne pas avoir produit de longs métrages (excepté les films documentaires ou de fiction en prise de vue continue)
- ne pas avoir produit de séries pour la télévision - hors web-séries (excepté les séries documentaires ou de fiction en prise de vue continue)

Les sociétés ayant des projets de longs métrages, séries ou unitaires TV 26 minutes en développement sont éligibles à la condition que tous les critères précédents soient respectés.

Enfin, **les sociétés de production ayant un court métrage en sélection officielle en 2023, bénéficient AUTOMATIQUEMENT de ce tarif préférentiel.** Elles n'ont pas pour obligation de répondre aux critères énoncés plus haut.

## CONDITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Ce tarif préférentiel est limité à deux accréditations par société.

Si votre société est éligible, vous recevrez dans un second temps une confirmation ainsi qu'un lien vous permettant de vous accréditer directement sur le site du Festival.

Les personnes bénéficiaires de l'accréditation à tarif préférentiel seront automatiquement enregistrées sous le pavillon France in Shorts. Elles ne devront donc pas être déjà enregistrées sous d'autres pavillons.

## FORMULAIRE EN LIGNE A REMPLIR

**Les sociétés de production ont jusqu'au 15 mai 2023 pour formuler leurs demandes !**

Le dispositif *France in shorts* est mené en partenariat avec :



Avec le soutien de :



## RENSEIGNEMENTS

Tel. : 01 40 23 08 13 - Mail : [contact@franceinshorts.fr](mailto:contact@franceinshorts.fr)